

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE TRAVAIL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE**
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mardi, 4 juillet 2023
18h30 à 20h00 et 20h10 à 22h06

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

Également présent :	Philippe Albert	Directeur de l'Ingénierie et
(point 3.1)		de l'Infrastructure, MRT

Est absent :	Yolan Thomas	Conseiller
--------------	--------------	------------

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution: 2023-069-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Lagune », 4.2 « Code de déontologie », 4.3 « Arrêté procédural », 4.4 « Chenil, rue Foster », 4.5 « Cimetière des Fondateurs », 4.6 « CSRPA » et 5.2 « Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun.

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Projets pour le budget de fonctionnement en capital 2023.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente la liste des projets recommandés pour l'année 2023, une liste de projets potentiels pour 2024 à 2026 ainsi qu'un tableau proposé pour les réparations majeures 2023 pour les rues de la municipalité.

Pour la liste des projets recommandés pour 2023, celle-ci comprend, selon le tableau 1 présenté par l'administration municipale, les projets suivants :

5 projets pour l'administration :

- Immobilisation Administration - Ordinateur à venir
- Xéro (système comptable)
- Achat terrain (Gilles Roussel) - Aménagement
- Équipement audio salle du conseil
- Humidificateur (hôtel de ville) - Installation

8 projets pour les services de protection :

- Immobilisation Protection - IPAD pour camion
- Camion usagé 1/2 ou 3/4 tonne (Six Roads)
- Side by Side + Remorque fermée
- Caserne Nord: Caméra et système d'alarme à feu
- Caserne Centre: Intérieur garage de rangement
- Caserne Centre: Agrandir porte de garage
- Caserne Centre: "LED Light Retrofit"
- Bunker (10 total)

14 projets pour les travaux publics :

- Asphaltage des rues
- Réparation mur de soutènement - rue de l'Anse
- Rue Pascal - Chipseal
- Rue Principale Phase 2A (inclus EE)
- Rue Principale Phase 2B (inclus EE)
- Parc industriel - Prolongement rue de l'Entreprise (inclus EE)
- Parc commercial - Prolongement rue des Affaires (inclus EE)
- Rue Principale Phase III - "Shovel Ready" (inclus EE)
- CityWorks (Plaintes et TP Linéaire) - PHASE 1
- CityWorks (Tablettes pour véhicules) - PHASE 1
- Caméras garage TP
- Réservoir à essence
- Véloroute Interconnection (AFT-1789) - YR#1 Plannif + Shovel Ready PH 1
- Tool Cat avec attachement (remplacement T-10-2012)

11 projets pour les eaux et égouts :

- Puit Alderwood - Aqueduc "Shovel Ready"
- Puit Alderwood - Classification A-B-C
- Génératrice fixe pour opération du système SCADA
- Réfection lagune de Tracadie
- Système de traitement du manganèse
- Rue Principale Phase II-A (Interfonds)
- Rue Principale Phase II-B (Interfonds)
- Parc industriel - Prolongement rue de l'Entreprise
- Parc commercial - Prolongement rue des Affaires
- Remplacement Radios SCADA
- Réparation échelles - Tour d'eau X2 (sécurité)

5 projets pour les bâtiments et infrastructures :

- Centre touristique Toilette
- Rénovation Horloge
- Centre Touristique Toiture
- Rénovation Marché - Revêtement-Peinture
- Résidences Line Ferguson

11 projets pour les services récréatifs et sports :

- Réfection Centre communautaire de Saint-Pons (Lumières Retrofit)
- Réfection Centre communautaire de Haut-Sheila (Toiture)
- Changer des breakers dans panneau 600 volts - piscine
- Aréna Bar et Façade vitrée – Aréna
- Aréna Portes en acier entrée principale + AMONIAK
- Aréna Toilette
- Passerelle entre les berges
- Brush Cutter pour KIOTI
- Tondeuse KUBOTA Z-D
- Remorque pour Z-D
- Sentier Pont-Landry

Pour la liste des rénovations majeures des rues municipales pour 2023 et pour les années à venir, celle-ci comprend, selon le tableau 3 présenté par l'administration municipale, les rues suivantes :

- chemin de la Bloque sur 0,7 km
- rue Pascal sur 0,3 km
- rue de la Chapelle sur 0,1 km
- rue Louis G. Daigle sur 1.478 km
- rue de l'Église sur 0,625 km

- rue de l'Église (trottoirs) sur 0,2 km
- rue de l'Église sur 0,345 km
- rue Foster sur 0,432 km
- rue Rivière à la Truite sur 0,5 km
- rue Snowball sur 0.174 km
- rue Luce sur 0,341 km
- rue du Moulin sur 0,246
- boulevard Dr Victor LeBlanc sur 0,6 km
- rue Basque sur 0,963 km
- rue Centenaire sur 0,562 km

Avec l'accord du conseil municipal, l'administration municipale prévoit faire ces 54 projets en 2023 si le temps, les budgets et les coûts le permettent. Pour les rénovations majeures des rues municipales, la priorité sera pour les quatre premières rues et pour les autres rues, celles-ci seront faites dès que possible.

Résolution: 2023-070-ST

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit recommandé que le conseil municipal accepte les projets énumérés au tableau 1 ainsi que les rénovations majeures pour les rues municipales du tableau 3 tel que proposé par l'administration municipale.

ADOPTÉE

3.2 Autorisation pour des prêts intérimaires ou marge de crédit.

Pour recommandation au conseil.

Dans le cadre du projet de la rue Principale, l'administration municipale informe les membres du conseil que la municipalité a besoin de faire deux (2) demandes de marge de crédit auprès de notre institution financière. La première demande est pour un montant maximal de 1 050 000,00 \$ dans le cadre de la phase II du projet de réfection de la rue Principale d'une valeur de 3 852 667,59 \$. La deuxième demande est pour un montant maximal de 575 000,00 \$ dans le cadre de la phase II du projet Eau & Égouts de la rue Principale d'une valeur de 1 315 272,39 \$.

Résolution: 2023-071-ST

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QU'il soit recommandé au conseil municipal d'accepter les présentes demandes de marges de crédit tel que proposé par l'administration municipale.

ADOPTÉE

3.3 Jeux de l'Acadie 2026.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente la présentation qui a été faite sur les Jeux de l'Acadie pour 2026. Les membres du conseil sont informés que le 16 juin 2023, la municipalité a fait part de son intention de faire une application. Les membres du conseil sont également informés que si la municipalité est choisie, elle devra déboursier un montant de 40 000,00 \$ en plus des coûts nécessaires pour la préparation des terrains, incluant les coûts pour un terrain de soccer et une piste de vélos de montagne. De plus, la municipalité serait responsable de tout déficit.

Pour continuer les procédures, l'administration municipale doit avoir l'approbation du conseil municipal avec une résolution. La municipalité devra également former un comité qui sera responsable de l'organisation des jeux.

Résolution: 2023-072-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit recommandé que la municipalité confirme par résolution son intention d'organiser les Jeux de l'Acadie pour l'année 2026.

ADOPTÉE

Résolution: 2023-073-ST

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Guy Basque

QUE la présente séance de travail soit ajournée à 20h00 et que celle-ci reprenne immédiatement après la réunion extraordinaire du 4 juillet 2023.

ADOPTÉE

La séance de travail reprend vers 20h10.

3.4 Nouvelles procédures pour les modifications au zonage.

Pour information.

L'administration municipale informe les membres du conseil des modifications que la municipalité et la CSRPA devront suivre pour les prochaines demandes de modification au zonage suite à des changements de la province et à une jurisprudence. Les membres du conseil sont aussi informés que suite à une recommandation de la CSRPA, la municipalité a fait une demande d'avis légal concernant l'interdiction d'usages sur une terre de la Couronne.

Le maire Denis Losier suggère que la municipalité pourrait embaucher une firme d'urbanisme au lieu de la CSRPA pour préparer les avis de rezonage au Plan rural.

3.5 Renouvellement de bail - 638274 NB Inc.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente un renouvellement de bail avec l'entreprise 638274 NB Inc. pour la location du bâtiment municipal situé au 3341, rue de la Chapelle. Les membres du conseil sont aussi informés que les locataires de ce bâtiment ont fait une demande pour avoir l'eau courante et une toilette.

Résolution: 2023-074-ST

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit recommandé que la municipalité signe la présente entente de renouvellement pour le bail du bâtiment situé au 3341, rue de la Chapelle.

ADOPTÉE

3.6 Club de Curling de Tracadie.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente un mémorandum comme demandé par le conseil municipal suite à une demande du Club de Curling Tracadie-Sheila Inc. pour que soit prolongé le système d'eau et d'égouts jusqu'à leur propriété. Le club de curling serait prêt à payer 20 % des coûts à la condition que la municipalité paye le dernier 80 %. Il y aura également une entente de faite avec un échange de services.

Résolution: 2023-075-ST

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit recommandé que la municipalité accepte de payer 80 % des coûts pour le présent projet à condition de signer une entente pour un échange de services.

ADOPTÉE

3.7 Demande d'autorisation – Article 98 du Plan rural – Allée Bonenfant.

Pour recommandation au conseil.

Les membres du conseil sont informés que les propriétaires du terrain avec le NID 20875712 à Tracadie-Sheila veulent avoir l'autorisation de la municipalité en vertu de l'article 98 du Plan rural pour y reconstruire leur habitation qui a été détruite l'hiver dernier lors d'un incendie. L'administration municipale informe les membres du conseil que l'accès à ce terrain se fait à partir d'un droit de passage au nom de l'allée Bonenfant et que ce droit de passage est une voie qui n'a pas été aménagée aux normes municipales. De plus, il n'y a pas présentement de cul-de-sac sur celui-ci. Il y a présentement une seule résidence sur ce droit de passage en plus de la résidence qui a brûlé ainsi que seulement deux terrains sur ce droit de passage. L'administration municipale ne peut confirmer que le droit de passage est suffisamment large pour la circulation des véhicules d'urgence, surtout en hiver. Cependant, lors de l'incendie, le camion d'incendie a pu se rendre sur le terrain.

Étant donné l'état actuel du droit de passage, les membres du conseil sont informés que l'administration municipale n'aurait pas recommandé cette demande, mais étant donné que le but est de remplacer un bâtiment qui a été détruit par un incendie, l'administration municipale ne s'oppose pas à cette demande. De plus comme indiqué sur les photos, ce droit de passage ne peut être élargi. Dans d'autres dossiers similaires, le conseil municipal a accepté la reconstruction d'un bâtiment détruit par le feu. Les membres du conseil sont également informés que lors de la révision du Plan rural, l'administration municipale devrait recommander que l'article 98 ne s'applique pas dans le cas de bâtiments incendiés.

Si le conseil donne son autorisation, l'administration municipale recommande que cela soit conditionnel au fait que l'entretien et le déneigement de la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la municipalité. La collecte des déchets n'est également pas de la responsabilité de la municipalité. Il est également recommandé qu'étant donné que la voie d'accès n'est pas reconnue comme étant une rue publique, mais plutôt comme un accès privé, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de s'en assurer.

Résolution: 2023-076-ST

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit recommandé que la municipalité accepte la présente demande avec les conditions habituelles.

ADOPTÉE

3.8 Vente du Centre communautaire de Haut Rivière du Portage.

Pour recommandation au conseil.

Suite à un appel d'offres public, l'administration municipale présente la seule offre d'achat qu'elle a reçu pour la vente du Centre communautaire de Haut Rivière du Portage, soit l'offre de l'organisme Association pour l'intégration communautaire de Tracadie Inc. (Espace La fabrique) pour un montant de 1,00 \$. L'administration municipale présente aussi un mémorandum à cet effet. Les membres du conseil sont également informés que la présente vente ne concerne que le terrain où est situé le bâtiment, la municipalité garde pour l'instant les deux autres terrains situés à côté du centre communautaire.

Des membres du conseil demandent si la municipalité ne pourrait pas demander à la province d'acquérir le terrain où est située présentement La fabrique.

Résolution: 2023-077-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit recommandé que la municipalité accepte la présente offre pour un montant de 1,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE tous les frais d'avocat pour le transfert de titre de propriété soient à la charge de l'acquérant.

ADOPTÉE

Résolution: 2023-078-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de voir à se renseigner sur l'acquisition du terrain où est située présentement La fabrique ainsi que le terrain de balle-molle.

ADOPTÉE

3.9 Entente avec Yolo Nomads.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente une offre de service de l'entreprise Yolo Nomads concernant la promotion de la municipalité.

Résolution: 2023-079-ST

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QU'il soit recommandé que la municipalité accepte la présente offre de service et que le montant pour celle-ci soit pris dans le budget pour le développement économique.

ADOPTÉE

3.10 Embauche de consultants pour des projets.

Pour information et suivi.

L'administration municipale informe les membres du conseil qu'elle a reçu trois (3) offres de service du consultant Atelier 13, soit pour le concept, le design et la coloration pour la rénovation de la tour de l'horloge, le concept et design de la terrasse 1750 et le concept, le design et l'aménagement de la halte près de la Marina.

Résolution: 2023-080-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'aller de l'avant avec ces trois (3) offres de services.

ADOPTÉE

4. AUTRES

4.1 Lagune.

Pour information.

Un membre du conseil se demande si les projets prévus dans la municipalité des Hautes-Terres et qui vont être desservis par un système d'égout lié à la lagune de Tracadie vont nuire à des projets dans la municipalité. Selon l'administration municipale, et si tout va bien, la lagune de Tracadie devrait être rénovée pour 2024 et cela ne devrait pas nuire pour des projets dans la municipalité.

4.2 Code de déontologie.

Pour information.

Un membre du conseil demande une mise à jour concernant des modifications au code de déontologie du conseil municipal. L'administration municipale informe le conseil municipal qu'elle est en attente d'un avis demandé à un avocat.

4.3 Arrêté procédural.

Pour information.

Un membre du conseil demande que soit changé le titre de maire adjoint sur le site internet de la municipalité par celui de maire suppléant.

Les membres du conseil discutent aussi de la rémunération d'un membre du conseil qui remplace le maire ou le maire suppléant lors d'activités. Il est suggéré que cette rémunération soit rétroactive au 1er janvier 2023. L'administration municipale informe le conseil municipal qu'elle a fait une demande de recommandation auprès de l'AFMNB, comme demandé par le comité Plénier.

4.4 Chenil, rue Foster.

Pour information et suivi.

Les membres du conseil discutent d'une demande de modification au zonage afin de permettre un chenil sur la rue Foster. L'administration municipale informe les membres du conseil qu'elle attend l'ébauche d'un arrêté à cet effet avant de continuer les procédures. Pour la présente demande, le conseil devra accepter ou refuser la recommandation de la CSRPA, avoir une copie de l'arrêté proposé et faire la publication des avis publics. Par la suite, la première lecture de l'arrêté sera proposée au conseil afin qu'il décide de l'adopter ou de le rejeter.

Des membres du conseil demandent s'il serait possible d'informer la demanderesse des dernières mises à jour concernant sa demande de modification au zonage.

Résolution: 2023-081-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, IL EST PROPOSÉ QUE celle-ci soit prolongée de trente (30) minutes.

ADOPTÉE

4.5 Cimetière des Fondateurs.

Pour information.

Un membre du conseil demande à qui appartient le cimetière des Fondateurs et qui s'occupe des drapeaux sur ce terrain. Le conseil est informé que ce sont présentement les employés de la municipalité qui font la coupe du gazon.

4.6 CSRPA.

Le présent point a été discuté au point 3.4 « Nouvelles procédures pour les modifications au zonage ».

5. DOSSIERS À HUIS CLOS

Résolution: 2023-082-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Pierre Morais

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

5.2 Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

Résolution: 2023-086-ST

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Pierre Morais

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Dianna May Savoie propose que la réunion soit levée à 22h06 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal